

Rapport annuel

2008

UK·CUS

Schweizerische Universitätskonferenz
Conférence universitaire suisse
Conferenza universitaria svizzera

Rapport annuel

2008

SUK·CUS

Schweizerische Universitätskonferenz
Conférence universitaire suisse
Conferenza universitaria svizzera

Conférence universitaire suisse

La présidente:

Regine Aepli
Conseillère d'Etat

La secrétaire générale:

Dr Martina Weiss

ISSN 1663-3024

Sennweg 2, Case postale 576, 3000 Berne 9
Téléphone: 031 306 60 60, Fax: 031 306 60 70
e-mail: cus@cus.ch, www.cus.ch

Table des matières

Avant-propos	5		
1 Rapport d'activité	7		
1.1 Loi sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE)	7		
1.2 Le futur financement des hautes écoles	7		
1.3 Projets de coopération et d'innovation 2004–2007	8		
1.4 Projets de coopération et d'innovation 2008–2011	8		
1.5 Remaniement et développement des portefeuilles	9		
1.6 Besoin de places d'études en médecine humaine	9		
1.7 Procédure d'admission en médecine 2008	10		
1.8 Accréditation et assurance qualité	11		
1.9 Processus de Bologne	11		
1.10 Amélioration des conditions d'encadrement	12		
1.11 Programmes de doctorat	13		
1.12 Evaluation du Campus Virtuel Suisse	13		
1.13 Programme fédéral Egalité des chances	14		
1.14 Bureau des Constructions Universitaires	17		
1.15 Instance d'arbitrage	19		
		1.16 Groupe de travail «Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse (CIUS)»	19
		1.17 Elections	19
		1.18 Divers	20
		2 Publications	21
		3 Finances	23
		3.1 Comptes annuels 2008	23
		3.2 Bilan au 31 décembre 2008	25
		3.3 Budget 2009	26
		4 Organes et représentations de la CUS	27
		4.1 Membres de la CUS et de ses commissions ainsi que collaboratrices du Secrétariat général	27
		4.2 Représentations de la CUS dans d'autres organes (état au 31.12.2008)	30
		Annexes	
		I Contributions liées à des projets 2008–2011: tableau synoptique des finances, état à la fin 2008	33
		II Version révisée des Directives de Bologne	39

La nouvelle loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) a à nouveau constitué l'un des principaux thèmes de l'année de référence. La procédure de consultation relative au projet de loi s'est achevée en janvier 2008. Les modèles de financement du système des hautes écoles, la différence de densité réglementaire entre les universités et les hautes écoles spécialisées, le statut des EPF, la représentation des milieux économiques dans la Conférence des hautes écoles et la répartition des tâches dans les domaines particulièrement onéreux figuraient parmi les sujets controversés. Fin mai 2008, le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation et décidé de continuer les travaux sur cette base. Durant l'année, les différents acteurs concernés ont participé intensivement au remaniement de la loi. La transmission du message aux Chambres fédérales est attendue pour 2009.

Le 1^{er} août 2008, la CUS a introduit une disposition sur la perméabilité entre les types de hautes écoles (art. 3a) dans les Directives de Bologne. Cette disposition est fondée sur une Convention des trois Conférences des recteurs (CRUS, KFH et COHEP): les titulaires d'un diplôme de bachelor délivré par une haute école spécialisée ou par une haute école pédagogique suisses sont admis aux études offertes par une université. L'accès direct aux études de master des universités est possible pour ceux qui remplissent les conditions aux études de master

de leur propre type de haute école et qui doivent rattraper des prestations d'études représentant au maximum 60 crédits.

Par ailleurs, trois procédures d'évaluation ont été menées en 2008. L'une concernait le programme fédéral «Campus Virtuel Suisse» qui s'est terminé à la fin de l'année; une autre portait sur les projets de coopération et d'innovation 2004–2007 et la troisième sur le programme fédéral «Egalité des chances entre femmes et hommes dans les universités». Dans chacun de ces cas, des améliorations concrètes ont été proposées, mais l'évaluation a abouti à un bilan globalement positif.

Enfin, nous tenons à remercier ici les collaborateurs de nos organisations partenaires ainsi que ceux des services fédéraux et cantonaux pour leur concours toujours aussi efficace que constructif. Nous adressons des remerciements particuliers au Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche, au Conseil des EPF, aux directions cantonales de l'instruction publique de nos membres, à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie et à la Conférence des recteurs des universités suisses.

CONFERENCE UNIVERSITAIRE SUISSE

Regine Aeppli
Présidente

Martina Weiss
Secrétaire générale

1 Rapport d'activité

1.1 Loi sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE)

La procédure de consultation relative au projet de nouvelle LAHE s'est terminée à la fin janvier 2008. Plus de cent cinquante organisations, partis et cantons y ont participé. Les points qui ont donné lieu à des débats particulièrement nourris étaient le statut des hautes écoles spécialisées dans le nouvel espace des hautes écoles, le rapport des EPF avec la loi, l'organisation concrète des nouveaux modèles de financement des hautes écoles et, de manière générale, la collaboration entre la Confédération et les cantons pour le pilotage du système. Fin mai, le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation et décidé de poursuivre le projet sur cette base.

La CUS a traité ce thème lors de sa Conférence annuelle des 26 et 27 juin, à Nottwil, ainsi qu'à l'occasion de sa séance du 2 octobre. Le nouveau Secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche, Mauro Dell'Ambrogio, a fait part de sa conviction que la LAHE est non pas une loi-cadre, mais une loi d'organisation qui doit se contenter de réunir sous un même toit les universités et les hautes écoles spécialisées, de soumettre l'accréditation à une réglementation uniforme et de servir de base à la répartition des tâches dans les domaines onéreux.

Au cours des mois suivants, le projet a été remanié en fonction des résultats de la consultation et le message correspondant rédigé. Celui-ci sera envoyé en consultation dans les offices de l'administration fédérale en février 2009 et il sera probablement transmis au Parlement en été 2009.

1.2 Le futur financement des hautes écoles

Lors de la Conférence annuelle de la CUS, la directrice de l'OFFT, Ursula Renold, a présenté les résultats du rapport d'un groupe de travail qui avait examiné les bases et les conséquences financières de la LAHE. Le texte légal prévoit des coûts de référence qui sont calculés sur la base de la comptabilité analytique des universités et des hautes écoles spécialisées; ils sont en outre pondérés par un coefficient de normalisation: le supplément pour la recherche. Le groupe de travail précité est parvenu à la conclusion que l'instrument prévu est approprié à la détermination des besoins financiers des hautes écoles. De même, les critères de calcul retenus ont été jugés pertinents pour répartir les ressources en fonction des prestations.

Pourtant, il faudra au préalable que les détails du nouveau système de financement soient réglés par la future Conférence des hautes écoles; cette compétence lui est en effet attribuée par le projet

de LAHE. Aussi est-il prévu que la LAHE entrera en vigueur de manière échelonnée: il faudra commencer par constituer les nouveaux organes durant la période de subventionnement 2012–2015. Quant au financement, il sera encore soumis à l'ancien droit jusqu'à la fin 2015. Durant cette période, la Conférence des hautes écoles aurait donc pour tâche de régler les détails du nouveau système.

1.3 Projets de coopération et d'innovation 2004–2007

La plupart des projets de coopération et d'innovation (PCI) 2004–2007 ont été prolongés jusqu'au 31 juillet 2008, grâce aux fonds qui étaient encore disponibles dans le budget qui leur avait été alloué. Sur un total de 27 projets, douze avaient été sélectionnés pour être soumis à l'évaluation finale qui avait démarré en 2007 déjà. Cette évaluation a été réalisée sous la direction du professeur Jean-Philippe Leresche, de l'Université de Lausanne. En avril 2008, celui-ci a soumis à la CUS un rapport d'évaluation intermédiaire. Il a par ailleurs obtenu une prolongation de son mandat d'évaluation jusqu'au début novembre 2008, car le délai de remise des rapports finaux des projets avait été fixé à la fin septembre. Le rapport final d'évaluation a été fourni à la CUS dans les temps et sous une forme circonstanciée; la CUS en débatta au début 2009.

1.4 Projets de coopération et d'innovation 2008–2011

Les projets de coopération 2008–2011 qui avaient été approuvés en octobre 2007 (cf. annexe I) ont démarré durant l'année de référence.

Dans le cadre du projet de coopération «Mesurer les performances de la recherche» et sur proposition de la CRUS, la CUS a accepté de financer les trois initiatives suivantes (pour un montant total de 784'375 francs):

- «Entwicklung und Erprobung von Qualitätskriterien für die Forschung in den Geisteswissenschaften am Beispiel der Literaturwissenschaften und der Kunstgeschichte» (requérant principal: Uni ZH);
- «Décrire et mesurer la fécondité de la recherche en sciences humaines et sociales à partir d'études de cas» (requérant principal: Uni NE);
- «Measuring Research Output in Communication Sciences and Educational Sciences between international benchmarks, cultural differences and social relevance» (requérants principaux: USI et Uni FR).

En outre, dans le cadre du projet «Bologne: coordination et instruments», la CUS a approuvé en octobre 2008 un projet partiel qui lui était proposé par la CRUS sous le titre «Adaptation de la statistique des étudiants au système de Bologne»

(montant alloué: 600'000 francs). Ce projet vise à ce que d'ici 2012, toutes les hautes écoles suisses soient en mesure de saisir leurs données étudiants en équivalents plein temps par branche d'étude et par institution et de les transmettre à l'Office fédéral de la statistique. A noter dans ce contexte qu'après avoir consulté les universités et obtenu des réactions largement négatives, la CRUS avait renoncé à déposer le projet d'envergure qui était prévu à l'origine et qui envisageait la création d'une banque centrale de données ECTS.

En octobre 2008, la CUS a également accepté de financer (pour un montant total de 497'000 francs) les trois initiatives suivantes liées au projet «AAA/SWITCH»:

- «Swiss Multi-Science Computing Grid» (requérant principal: Uni ZH);
- «Swiss Grid Portal» (requérant principal: USI);
- «Virtual EZ-Grid» (requérant principal: haute école spécialisée de Suisse occidentale / HES-SO).

Un crédit supplémentaire de 14'500 francs a par ailleurs été accordé, au titre de contributions liées à des projets 2008–2011, pour l'évaluation finale des projets de coopération et d'innovation 2004–2007.

Enfin, la CUS a approuvé une révision du plan financier du projet C-29 «Centre pour la religion,

l'économie et la politique», tout en maintenant le montant total alloué.

1.5 Remaniement et développement des portefeuilles

En avril 2007, la CRUS avait reçu de la CUS le mandat de proposer des projets de remaniement des portefeuilles, car les Chambres fédérales réclamaient depuis des années un tel remaniement dans le domaine suisse des hautes écoles. En juin 2007, la date limite pour le dépôt de ces projets à la CUS avait été fixée à la fin de l'année 2008. En avril 2008, le mandat de la CRUS a été reformulé et étendu au développement des portefeuilles, les échéances fixées étant cependant maintenues. A ce moment-là, on pensait que l'on disposait d'un montant de près de 30 millions de francs pour financer, par des contributions liées à des projets, les projets de la période 2009–2011.

A la fin de l'année, la CRUS a soumis à la CUS une sélection de cinq propositions de projets structurants. Les décisions correspondantes de la CUS seront prises courant 2009.

1.6 Besoin de places d'études en médecine humaine

Le rapport publié en 2007 par le Conseil Suisse de la Science et de la Technologie (CSST) et celui publié

en 2008 par l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) prédisent tous deux qu'il faudra compter, dans un proche avenir, avec une pénurie de médecins. Pour la CUS, la question se pose dès lors de savoir s'il se justifie, dans cette perspective, de maintenir le numerus clausus pour les études de médecine et, dans l'affirmative, s'il convient d'augmenter le nombre de places d'études en médecine.

Lors de sa session spéciale 2008, la CUS a discuté de cette question avec des spécialistes issus des domaines de l'économie de la santé et de la médecine universitaire. Le maintien du numerus clausus n'a en principe pas été remis en question. Mais, parallèlement, l'idée de procéder à une augmentation limitée du nombre de places d'études en médecine humaine a reçu un écho plutôt positif. Par ailleurs, il est également apparu que sans mesures d'accompagnement, un accroissement du nombre des diplômés en médecine ne mènerait pas automatiquement à une augmentation du nombre de médecins de premier recours en activité.

De plus, augmenter les capacités d'accueil pour les étudiants débutants ne signifie pas forcément que le nombre de médecins diplômés s'élèvera également. Dans les universités avec numerus clausus, la proportion des étudiants qui commencent des études de médecine et qui parviennent au bout de celles-ci avoisine les 90%. Dans les universités sans numerus clausus, la sévérité de la sélection intrauniversitaire a pour conséquence que cette proportion n'est que de 60% environ. Mais après les premières années d'études, c'est-à-dire au dé-

but de la formation clinique, le taux de réussite est à nouveau le même, quel que soit le système. Le nombre de diplômés en médecine ne dépend donc pas en premier lieu des capacités d'accueil au début des études, mais plutôt des capacités d'accueil en formation clinique.

En 2008, la CUS n'a encore pas pris de décision sur ce dossier. Comme la problématique qu'il soulève est complexe et qu'elle se situe au carrefour des politiques de la formation et de la santé, la CUS a décidé de travailler en concertation avec la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Cette concertation se poursuivra en 2009.

1.7 Procédure d'admission en médecine 2008

Durant l'année de référence, l'intérêt porté aux études de médecine a à nouveau été si grand que, pour des raisons de capacité d'accueil, la CUS a une fois de plus recommandé en mars aux quatre cantons universitaires de Bâle, Berne, Fribourg et Zurich de limiter l'accès aux études de médecine humaine, dentaire et vétérinaire en recourant à un test d'aptitudes. A la mi-février, 2'029 candidats aux études de médecine humaine s'étaient annoncés, pour un total de 603 places d'études disponibles. Finalement, ils ont été 1'535 à passer le test d'aptitudes. Toujours à la mi-février, 365 personnes voulaient entreprendre des études de médecine

vétérinaire aux Universités de Berne et de Zurich qui disposaient de 150 places d'études en tout; 272 d'entre elles ont passé le test d'aptitudes. Enfin, pour 142 places d'études disponibles en médecine dentaire, le nombre de candidats inscrits en février était de 197; 154 d'entre eux ont passé le test d'aptitudes.

Le test en trois langues a eu lieu le 4 juillet 2008 sur neuf sites différents: Fribourg (français), Bâle, Berne, Coire, Lucerne, St-Gall, Suhr et Zurich (allemand) et Bellinzone (italien).

Les places d'études disponibles ont ensuite été attribuées sur la base des résultats du test d'aptitudes. Cette année, 45% des candidats aux études de médecine humaine ont obtenu une place d'études (2007: 49%), ce qui a à nouveau confirmé la tendance baissière continue du pourcentage des admissions. En médecine vétérinaire, 60% des candidats (2007: 59%) ont été reçus et en médecine dentaire 99% (2007: 83%).

Au reste, la CUS a pris connaissance des capacités d'accueil pour l'année académique 2009 / 10, les a approuvées et a défini le seuil à partir duquel il faudra organiser un test d'aptitudes en 2009 (inchangé: capacités plus 20%).

Le Centre pour le développement de tests et le diagnostic (CTD) de l'Université de Fribourg a publié en fin d'année, sous la plume de K.-D. Hänsgen et de B. Spicher, le rapport sur le test d'aptitudes 2008. Les mêmes auteurs ont également fait paraître une bro-

chure qui répond aux questions les plus fréquentes sur le test d'aptitudes et sur le numerus clausus.

1.8 Accréditation et assurance qualité

La CUS a accrédité le Master of Advanced Studies en santé publique de l'Institut de Médecine sociale et préventive (IMSP) de l'Université de Genève ainsi que l'Executive Master of Public Administration (Executive MPA) du Centre de compétence en administration publique de l'Université de Berne.

Les décisions d'accréditation sont parfois assorties de conditions. Or, au cours de l'année de référence, on a vérifié pour la première fois, dans deux cas de ce genre, si les conditions requises avaient été remplies. Dans chacun de ces cas, les institutions concernées ont établi un rapport sur les conditions à satisfaire. Un petit groupe d'experts (comprenant deux membres) a ensuite examiné ce rapport et rédigé à son tour un bref compte rendu. Les experts sont à chaque fois parvenus à la conclusion que les institutions en question avaient rempli les conditions fixées; comme ces institutions avaient pu en apporter la preuve écrite, ils ont en outre estimé qu'il n'était pas nécessaire de procéder à une nouvelle visite sur place.

1.9 Processus de Bologne

Le 1^{er} août 2008, la CUS a introduit une disposition sur la perméabilité entre les types de hautes écoles

(art. 3a) dans les Directives de Bologne (cf. annexe II). Cette révision avait pour objectif d'éliminer les entraves nationales à la mobilité, en assurant la perméabilité entre les différents types de hautes écoles (universités, hautes écoles spécialisées et hautes écoles pédagogiques). Selon le nouvel art. 3a des Directives de Bologne, les titulaires d'un diplôme de bachelor délivré par une haute école spécialisée ou par une haute école pédagogique suisses sont admis aux études offertes par une université. L'accès direct aux études de master des universités est possible pour ceux qui remplissent les conditions d'admission aux études de master de leur propre type de haute école et qui doivent rattraper des prestations d'études représentant au maximum 60 crédits.

Le Conseil des hautes écoles spécialisées a inséré une disposition similaire dans les Directives pour la mise en oeuvre de la Déclaration de Bologne dans les hautes écoles spécialisées et pédagogiques. Cette disposition garantit les mêmes droits de libre accès aux titulaires d'un diplôme de bachelor délivré par une université.

A noter enfin que la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS), la Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées (KFH) et la Conférence des recteurs des hautes écoles pédagogiques (COHEP) tiennent une liste commune qui répertorie toutes les possibilités de passage direct aux études de master ainsi que les prestations d'études supplémentaires requises à cette fin.

1.10 Amélioration des conditions d'encadrement

Lors de la dernière période de subventionnement, une part déterminée des subventions de base, qui correspondait à une part fixe de l'augmentation qu'elles avaient subie depuis l'année précédente, avait été affectée à l'amélioration des conditions d'encadrement dans les sciences humaines et sociales. Dans les faits, les universités ont consacré à cet objectif des moyens nettement plus élevés. Pourtant, jusqu'à présent, l'objectif visé n'a pas été atteint; en effet, les conditions d'encadrement sont encore loin d'être parvenues au niveau qu'elles devraient avoir pour garantir un enseignement de qualité dans toutes les branches.

Aussi la CUS a-t-elle décidé de conserver cet objectif pour la période 2008-2011, mais de ne plus réserver de tranche spéciale à l'amélioration des conditions d'encadrement lors de la répartition des subventions de base. Désormais, les rectrices et les recteurs s'engagent à affecter 75% du montant correspondant à la somme des augmentations des subventions de base (valeur de référence: subventions de base 2006 = 486,7 millions de francs) à l'amélioration des conditions d'encadrement. A la demande de la CRUS, tous les domaines où les conditions d'encadrement laissent à désirer pourront bénéficier de cette mesure, et pas seulement les sciences humaines et sociales.

Pour informer la CUS des mesures qui auront été prises, la CRUS lui présentera un rapport intermédiaire en mai 2010 et un rapport final en 2012.

1.11 Programmes de doctorat

En 2007, la CUS avait déjà décidé qu'un montant de 30 millions de francs serait versé, dans le cadre des projets de coopération 2008-2011, au programme ProDoc du FNS et de la CRUS. Avec les 56 millions de francs du FNS et les 6 millions du Conseil des EPF, ce programme dispose donc de quelque 90 millions de francs pour cette période de quatre ans. Le FNS est chargé d'assurer la gestion du programme et de prendre les décisions relatives aux demandes de subsides; celles-ci peuvent être déposées dans toutes les disciplines scientifiques. Pour allouer des subsides, le FNS travaille de concert avec la CRUS. Un règlement sur cette collaboration est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

L'année dernière, les projets de coopération qui portaient entièrement ou partiellement sur la formation doctorale avaient été invités par la CUS à déposer leur requête auprès du FNS dans le cadre du programme ProDoc. Quatre de ces requêtes ont été acceptées, trois ont été refusées de même qu'un module de recherche; enfin, une requête a été retirée. En outre, de nouvelles requêtes ProDoc ont pu être remises au FNS jusqu'au 1^{er} avril 2008. Toutes les requêtes acceptées dans le cadre du programme figurent sur le site internet du FNS: http://www.snf.ch/SiteCollectionDocuments/prodoc_zuspraehen_seit_2006.pdf.

1.12 Evaluation du Campus Virtuel Suisse

Le programme fédéral «Campus Virtuel Suisse» (CVS) a été lancé en 1999 avec l'objectif d'encourager la «société de l'information» et de faire profiter la formation, notamment la formation supérieure, des nouvelles possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication. Le programme d'encouragement des années 2000–2003 s'est poursuivi au cours des années 2004–2007 par un programme de consolidation. Celui-ci reprenait, pour l'essentiel, les objectifs du programme d'encouragement, en apportant toutefois certaines adaptations concernant l'organisation du programme ainsi que les modalités de financement et de développement des projets. A partir de 2004, la gestion opérationnelle du programme a été confiée à la CRUS; le service de coordination du programme était également rattaché à la CRUS. Le programme de consolidation comprenait les quatre volets de financement suivants:

- centres de compétence, de service et de production dans chaque haute école;
- utilisation et maintenance des projets développés;
- développement de nouveaux cours;
- services destinés aux hautes écoles et coordination.

En 2006, la CRUS a décidé de ne pas poursuivre le financement du CVS au-delà de 2008. Comme le programme de consolidation avait été financé par des contributions liées à des projets allouées selon la loi sur l'aide aux universités, il fallait, conformément aux bases légales en la matière, que les effets de ces contributions fédérales fassent l'objet d'une évaluation finale. En tant qu'organe qui octroie les contributions liées à des projets, la CUS a été chargée de définir les mandats nécessaires à cette évaluation et de choisir les experts qui y procéderaient.

L'évaluation s'est déroulée en deux étapes. Dans un premier temps, un rapport de base a été établi pour donner des informations sur les activités et sur les principales réalisations du programme. L'évaluation proprement dite a pour sa part été réalisée lors d'une seconde étape, menée avec le concours d'une experte et de deux experts en provenance de Grande-Bretagne, d'Allemagne et d'Autriche. Ceux-ci ont présenté leurs résultats et leurs recommandations en juin 2008. En octobre 2008, la CUS a pris acte des résultats de cette évaluation et du rapport des experts; elle a en outre approuvé la publication de ce dernier. Le rapport d'évaluation, qui se compose du rapport de base, du rapport des experts et d'une prise de position du Comité de pilotage CVS, a été imprimé en décembre 2008.

L'évaluation visait d'une part à examiner l'état d'avancement de l'introduction du e-learning dans les hautes écoles suisses ainsi que les perspectives en la matière. Il s'agissait en particulier de détermi-

ner dans quelle mesure ces institutions disposaient d'un niveau de compétences suffisant pour pouvoir continuer de soutenir le e-learning même après la fin du programme CVS. D'autre part, il convenait de vérifier si les fonds alloués avaient été utilisés de manière efficace et si les objectifs du programme de consolidation avaient été atteints.

Le bilan de l'évaluation est globalement positif. En effet, le CVS a réussi à introduire le e-learning dans les hautes écoles suisses. L'accent placé sur les partenariats multiples a permis à toutes les hautes écoles de jouer, sous une forme ou sous une autre, un certain rôle dans le programme. Par ailleurs, le CVS a fait bon usage des moyens financiers mis à sa disposition. Certains projets ont été couronnés de succès en ce sens qu'ils ont débouché sur la création de très bons produits de e-learning et qu'ils ont reçu des prix. Cependant, il s'est également avéré qu'il existait de grandes disparités entre les différentes hautes écoles. Les experts ont en outre fait part de leur inquiétude quant à l'avenir des projets CVS une fois leur financement terminé; aussi ont-ils recommandé à la CRUS et à la KFH de prendre des mesures de suivi du programme CVS.

1.13 Programme fédéral Égalité des chances

Au début de l'année, le programme Égalité des chances est entré dans sa troisième phase, portant sur la période 2008–2011. Depuis lors, son service de coordination est rattaché non plus au Secrétariat

tariat général de la CUS, mais à celui de la CRUS. Le Comité de pilotage a été dissous et remplacé par une Direction du programme, plus petite et de composition différente; cette Direction a été placée sous la présidence du professeur Yves Flückiger, vice-recteur de l'Université de Genève.

Le module 1, qui s'appelle désormais «professeures», a été repris tel quel sur le plan de son contenu: une enveloppe globale annuelle est répartie entre les universités au prorata du nombre de femmes qu'elles ont nommées professeures ordinaires ou extraordinaires. En octobre, la CUS a approuvé l'octroi d'un montant de 800'000 francs au titre de primes d'incitation 2008.

Les fonds du module 2 (rebaptisé «encouragement de la relève» au lieu de «mentoring») sont destinés à des projets. Ceux que la CUS avait approuvés à la fin 2007 ont démarré en 2008; il s'agit dans la plupart des cas de la reconduction de projets de mentoring précédents.

Projets d'encouragement de la relève soutenus par des contributions liées à des projets		
Leading House	Titre du projet	Contribution 2008/09
BS	FRAMEplus: Mentoring für Assistenz- und Oberärztinnen der Universtätskliniken Basel	102'578.–
BS	Diss+ - Trifakultäres Mentoring für Doktorandinnen der Universität Basel	72'898.–
BS	Step! – Studentinnen entscheiden professionell!	93'476.–
BE	Mentoring Deutschschweiz	105'086.–
BE	womentoring	13'00.–
BE	Mentoring phil. nat.	65'242.–
FR	Réseau romand de mentoring pour femmes	91'300.–
FR	Programme REGARD, programme de formation continue en genre et en égalité	92'000.–
FR	e-quality enseignement-genre-qualité	162'900.–
GE	Subside tremplin	60'000.–
LA	Bien démarrer sa thèse	195'050.–
LU	SpeedUp@UniLu	80'000.–
NE	Mentoring pour les femmes de la relève académique basé sur la pratique de l'enseignement	30'742.–
NE	Subside tremplin UniNE	100'000.–
SG	Netz+: Vernetzung und Weiterbildung für Frauen an der Universität St. Gallen	77'600.–
USI	Carriere accademica al femminile	110'286.–
ZH	Karriere-Management	113'310.–
ZH	Akademische Nachwuchsförderung von Medizinerinnen und Medizinern – Fakultäres Mentoring-Programm der Medizinischen Fakultät der Universität Zürich in Zusammenarbeit mit dem UniversitätsSpital Zürich	66'206.–
ZH	Mentoring an der Philosophischen und der Mathematisch-Naturwissenschaftlichen Fakultät der Universität Zürich	160'370.–
TOTAL		1'792'045.–

Le module 3 (dénommé auparavant «encadrement des enfants») a été étendu à la «conciliation entre carrière académique et famille». Dorénavant, il comprend donc également la thématique des «Dual Career Couples» (DCC); celle-ci a pour objectif de promouvoir des mesures de soutien en faveur des couples dont les deux partenaires ont des diplômes de haut niveau, le plus souvent universitaire, et exercent une activité professionnelle. Pour soutenir les mandats et les mesures structurelles que les universités prendront en la matière, la CUS a libéré les 1,2 millions de francs que le plan d'exécution a réservés à cette fin à partir de 2009. Une partie de ces fonds devrait également permettre aux universités d'aider concrètement les partenaires de leurs collaborateurs à trouver un poste de travail.

Par ailleurs, la CUS avait déjà accepté en octobre 2007 que des montants fixes et des contributions variables d'un montant total de 1,9 millions de francs soient versés en 2008 aux modules 2 et 3. Ces subventions peuvent être utilisées librement par les universités en faveur des deux modules en question. Le versement de la tranche annuelle 2009, d'un montant identique, a été approuvé en décembre de l'année de référence.

A noter pour terminer que le rapport final sur l'évaluation du programme Egalité des chances a paru à la fin 2008. Il couvre l'ensemble de la période du programme, à savoir les années 2000–2007, et porte essentiellement sur les questions des prestations et des effets du programme ainsi que sur la pérennité des mesures et des activités liées

à celui-ci. Il montre notamment que le mérite du module 1 (primes d'incitation) réside surtout dans le fait que grâce à ces primes, l'égalité des chances est devenue un thème de discussion lors des procédures de nomination. Le module 2 (mentoring) a pour sa part été accueilli très favorablement et il a répondu aux attentes que les participantes aux projets avaient placées en lui. Enfin, grâce au module 3 (encadrement des enfants), l'offre d'encadrement s'est développée dans toutes les universités, faisant presque doubler le nombre total de places d'accueil.

Les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation quant aux nouvelles mesures à prendre à partir de 2012 seront reprises par la CRUS dans le cadre de ses discussions relatives à la planification stratégique et à l'encouragement de la relève. Le rapport d'évaluation sera publié dans la série de publications du SER au cours du premier trimestre 2009.

1.14 Bureau des Constructions Universitaires

Le BCU s'est réuni à deux reprises au cours de l'année de référence. Le groupe de travail «Inventaire des surfaces» a en outre tenu deux séances durant l'été 2008.

L'année 2008 a été consacrée principalement à l'élaboration d'un nouveau modèle pour l'inventaire des surfaces des constructions universitaires basé sur la comptabilité analytique.

Depuis quelques années, le BCU établissait régulièrement un inventaire des surfaces des hautes écoles suisses. La dernière version de cet inventaire avait été achevée à la fin 2006. On avait alors renoncé à le publier, car il contenait quelques divergences par rapport à l'année précédente qui n'étaient pas faciles à expliquer, surtout dans le domaine central. Aussi le BCU a-t-il décidé, lors de sa séance du 11 mars 2008, de former un groupe de travail et de le charger d'élaborer, sous la direction de Monsieur Markus Weibel, président du BCU, les bases d'un nouvel inventaire des surfaces qui soit valable à long terme.

Le 4 novembre 2008, le BCU a adopté la proposition du groupe de travail «Inventaire des surfaces» concernant un nouveau modèle d'«Inventaire des surfaces des Universités et des Ecoles Polytechniques Fédérales»; il a par ailleurs décidé de soumettre ce modèle à la CUS pour qu'elle l'approuve lors de sa séance de janvier 2009. Le nouveau modèle est fondé pour l'essentiel sur les bases du nouveau modèle de comptabilité analytique de la CUS. Il innove en ce sens que, d'une part, il distingue les vingt domaines d'activité du Système d'information universitaire suisse (SIUS) et que, d'autre part, il se réfère aux sept types de locaux issus du SIUS et du modèle de comptabilité analytique, à savoir les locaux suivants:

- locaux pour le domaine social;
- bureaux;
- laboratoires;
- archives et dépôts;

- auditories;
- salles de cours;
- bibliothèques.

Les avantages du nouveau modèle sont les suivants:

- il est basé sur le nouveau modèle de comptabilité analytique;
- les données relatives au relevé des surfaces sont saisies non plus selon deux modèles différents (BCU et modèle de comptabilité analytique), mais selon un seul et unique modèle;
- les universités, les Ecoles polytechniques fédérales et les hautes écoles spécialisées appliquent le même système.

En introduisant un modèle unique pour les universités, les EPF et les hautes écoles spécialisées, avec effet rétroactif à 2006, il est possible d'anticiper sur une éventuelle réglementation de cette question par la LAHE et, par conséquent, de disposer déjà de comparaisons pluriannuelles.

Enfin, le BCU a recommandé à la CUS d'accepter la demande déposée par l'Université de Zurich en vue d'obtenir le subventionnement de la rénovation de son Institut de botanique systématique. La CUS a suivi cette recommandation.

1.15 Instance d'arbitrage

En 2008, deux décisions d'accréditation de la CUS ont fait l'objet d'un recours auprès de l'instance d'arbitrage. Pour l'heure, ces deux cas sont encore pendants. Dans l'un d'entre eux, l'échange d'écritures est terminé, alors que dans l'autre, il se déroulera courant 2009.

1.16 Groupe de travail «Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse (CIUS)»

Le 17 avril 2008, la CUS a confié à son Secrétariat général le mandat de former un groupe de travail pour examiner quels sont les besoins des cours d'introduction centralisés aux études universitaires en Suisse et quels sont ceux des cours de langue centralisés destinés à améliorer les connaissances dans les langues d'enseignement universitaire. Ce groupe de travail est actuellement à l'oeuvre. Il comprend des représentants de la CRUS, de la CDIP, de la KFH, du Canton de Fribourg en tant que canton d'implantation, du Canton de Zurich en tant que représentant des collectivités responsables des hautes écoles, du Conseil de fondation des CIUS et des CIUS. La direction de ce groupe de travail est assumée par la secrétaire générale de la CUS; quant au secrétariat du groupe, il est assuré par le Secrétariat général de la CUS.

Le groupe de travail CIUS se penche notamment sur la question de savoir si, eu égard à Bologne, il faut

s'attendre à une diminution constante des effectifs d'étudiants aux CIUS et s'il se justifie, sur le plan économique, de maintenir une offre centralisée de cours d'introduction et de cours de langues. Ainsi, durant l'année de référence, des recherches approfondies ont été effectuées par les différents membres du groupe de travail; le Secrétariat général de la CUS a récapitulé les résultats de ces recherches dans son premier projet de rapport final. Le rapport final est attendu pour juin 2009.

1.17 Elections

En 2008, la CUS a élu la professeure Andrea Schenker-Wicki présidente du Conseil scientifique de l'OAQ. Déjà membre du Conseil scientifique de l'OAQ, Madame Schenker-Wicki a succédé ainsi à la professeure Martine Rahier. Pour remplacer Madame Schenker-Wicki en qualité de membre du Conseil scientifique de l'OAQ, la CUS a par ailleurs élu la professeure Bernadette Charlier. Ces élections sont valables jusqu'à la fin de la période administrative en cours, c'est-à-dire jusqu'au 31 juillet 2009.

De plus, la CUS a élu les membres du BCU pour la période 2008–2011, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008; elle a également confirmé Monsieur Markus Weibel dans ses fonctions de président (cf. ch. 4.1).

1.18 Divers

Parmi les autres dossiers qui ont occupé la CUS durant l'année de référence, on mentionnera les points suivants:

- elle a pris position sur le projet d'un cadre national de qualifications pour le domaine suisse des hautes écoles qui avait été envoyé en consultation par les trois Conférences des recteurs CRUS (hautes écoles universitaires), KFH (hautes écoles spécialisées) et COHEP (hautes écoles pédagogiques);
- en avril, elle a remanié le mandat confié à la CRUS concernant la planification stratégique 2012-2015, la chargeant ainsi de lui soumettre des propositions en la matière jusqu'au 31 décembre 2008; ces propositions ont été présentées à la fin 2008 et la CUS se prononcera à leur sujet au printemps 2009;
- elle a pris position sur la version provisoire d'un concept détaillé pour la détermination des coûts de l'enseignement et de la recherche dans les hôpitaux universitaires; ce concept, qui avait été élaboré dans le cadre du projet du même nom mené sous la direction de l'Office fédéral de la statistique, devait servir de base à la phase pilote de relevé des données qui a débuté dans les cinq hôpitaux universitaires en novembre 2008;
- elle a complété l'art. 7 de son Règlement (contributions liées à des projets) en y apportant une précision concernant la réglementation de la compétence pour procéder à des modifications de moindre importance des projets de coopération et d'innovation déjà approuvés.

2 Publications

- CUS-INFO nos 1/08 à 4/08 (f, all.)
- Conférence universitaire suisse: rapport annuel 2007 (f, all.)
- Evaluation Campus Virtuel Suisse, Programme de consolidation 2004–2007, novembre 2008 (f, all., angl.)
- Directives pour le renouvellement coordonné de l'enseignement des hautes écoles universitaires suisses dans le cadre du processus de Bologne (Directives de Bologne) du 4 décembre 2003, 3^{ème} édition, état au 1^{er} août 2008 (f, all., i., angl.; publiées sur Internet à l'adresse <http://www.cus.ch/wFranzoesisch/publikationen/richtlinien/BOL-RL-2008-Fr-V2.pdf>; voir annexe II)

3 Finances

3.1 Comptes annuels 2008

Dépenses CUS	Budget 2008	Dépenses 2008
Dépenses pour le personnel (salaires, assurances pour le personnel, contributions Publica)	1'100'000.—	1'060'585.45
Dépenses d'exploitation (loyer, matériel, téléphone, électricité, défraiements, mobilier, installations, TED)	416'000.—	298'326.75
Projets, expertises, conférences, commissions (projets et expertises, CUS et conférence annuelle, BCU, autres)	95'000.—	56'876.60
Divers et imprévus	15'000.—	—.—
TOTAL	1'626'000.—	1'415'788.80

Tableau synoptique des dépenses

Doit		Avoir	
Dépenses CUS	1'415'788.80	Participation Confédération et cantons	1'576'000.—
		Recettes et remboursements	57'368.77
		Intérêts comptes courants et banque	21'523.50
Egalité des chances	316'528.65	Egalité des chances	-27.60
Comptabilité analytique	26'345.70	Comptabilité analytique	-81.50
Contributions pour CIUS	714'282.—	Contributions des cantons pour CIUS	729'812.—
Evaluation des projets 2004-07	113'368.—	Evaluation des projets 2004-07	14'467.49
Evaluation Campus virtuel	98'176.04	Evaluation Campus virtuel	-3'836.64
Provisions CUS (recours)	20'000.—	Recettes évaluation Campus virtuel (de la provision 2007)	15'000.—
Solde compensatoire financement de projets Cantons	36'607.85	Solde compensatoire financement de projets Confédération	544'024.20
Remboursement Confédération	106'576.59		
Remboursement Cantons	106'576.59		
Total Doit	2'954'250.22	Total Avoir	2'954'250.22

3.2 Bilan au 31 décembre 2008

Actif		Passif	
Caisse	700.—	Créditeurs	64'724.30
Compte CUS UBS	313'796.94	Excédent cantons univ. 2008	106'576.59
		Excédent Confédération 2008	106'576.60
Compte cantons univ. BCBE	645'028.67	Avoir cantons univ.	652'340.34
Compte CIUS BCBE	15'957.21	Avoir cantons CIUS	16'056.82
Compte Egalité des chances UBS	—.—	Avoir Confédération Egalité des chances	—.—
Compte Comptabilité analy- tique UBS	—.—	Avoir Confédération Compta- bilité analytique	—.—
Compte évaluation Campus virtuel UBS	—.—	Avoir Confédération évalua- tion Campus virtuel	—.—
Compte évaluation projets 2004-07 UBS	—.—	Avoir Confédération évalua- tion projets 2004-07	—.—
Avoir impôt anticipé	7'683.23		
Actifs transitoires	21'516.80	Passifs transitoires	58'408.20
Total Actif	1'004'682.85	Total Passif	1'004'682.85

La valeur d'assurance de l'inventaire se monte à:

- biens meubles 650'000.—
- équipements électroniques 200'000.—

3.3 Budget 2009

Dépenses pour le personnel	1'120'000.—
-----------------------------------	-------------

(Salaires, déductions sociales, contributions Publica)

Dépenses d'exploitation	415'000.—
--------------------------------	-----------

(Loyer, dépenses de secrétariat, mobilier, appareils, TED)

Projets, expertises, conférences, commissions et groupes de travail	95'000.—
--	----------

Divers et imprévus	15'000.—
---------------------------	----------

TOTAL BUDGET	1'645'000.—
---------------------	--------------------

./ Recettes de sous-location et divers	-45'000.—
---	------------------

TOTAL BUDGET 2009	1'600'000.—
--------------------------	--------------------

Contributions Confédération	800'000.—
-----------------------------	-----------

Contributions cantons	800'000.—
-----------------------	-----------

4 Organes et représentations de la CUS

4.1 Membres de la CUS et de ses commissions ainsi que collaboratrices du secrétariat général

Conférence universitaire suisse

Membres:

Regine Aeppli, conseillère d'Etat, présidente (ZH)
Mauro Dell'Ambrogio, secrétaire d'Etat,
vice-président (SER)
Josef Arnold, conseiller d'Etat (UR)
Charles Beer, conseiller d'Etat (GE)
Isabelle Chassot, conseillère d'Etat (FR)
Christoph Eymann, conseiller d'Etat (BS)
Gabriele Gendotti, conseiller d'Etat (TI)
Rainer Huber, conseiller d'Etat (AG)
Stefan Kölliker, conseiller d'Etat (SG) (dès le 1.6.)
Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat (VD)
Sylvie Perrinjaquet, conseillère d'Etat (NE)
Bernhard Pulver, conseiller d'Etat (BE)
Fritz Schiesser (président CEPF)
Anton Schwingruber, conseiller d'Etat (LU)
Hans Ulrich Stöckling, conseiller d'Etat (SG)
(jusqu'au 31.5.)

Hôtes permanents:

Madeleine Salzmann (CDIP)
Urs Wüthrich-Pelloli, conseiller d'Etat (BL)

Membres avec voix consultative:

Nivardo Ischi, secrétaire général (jusqu'au 31.3.)
Antonio Loprieno, recteur (CRUS) (dès le 1.8.)
Ursula Renold (OFFT)
Silvia Studinger (SER)
Hans Weder, recteur (CRUS) (jusqu'au 31.7.)
Martina Weiss, secrétaire générale (dès le 1.2.)

Secrétariat général:

Jean-Marc Barras (jusqu'au 31.5.)
Gerda Burkhard
Valérie Clerc Borel (dès le 1.6.)
Andrea Stegmann
Ariane Studer (dès le 1.10.)

Séances: 17 avril, 26 juin, 2 octobre

Conférence des chefs de service des affaires universitaires

Membres:

Nivardo Ischi, président (jusqu'au 31.3.)
Martina Weiss, présidente (dès le 1.2.)
Rolf Bereuter (SG)
Sebastian Brändli (ZH)
Jean-Jacques Cléménçon (NE) (jusqu'au 31.1.)
Christoph Grolimund (CEPF)
Alexander Hofmann (AG)
Philippe Jeanneret (NE) (dès le 2.4.)
Jakob Locher (BE)
Karin Pauleweit (LU)
Michel Rochat (VD)
Joakim Rügger (BS)
Sandro Rusconi (TI)
Silvia Studinger (SER)
Barbara Vauthey Widmer (FR)
Ivana Vrbica (GE)

Hôte permanent:

Anja Huovinen (BL)

Secrétariat général:

Jean-Marc Barras (jusqu'au 31.5.)
Gerda Burkhard
Valérie Clerc Borel (dès le 1.6.)
Andrea Stegmann
Ariane Studer (dès le 1.10.)

Séances: 25 avril, 5 septembre, 7 novembre

Bureau des constructions universitaires

Membres:

Markus Weibel, président (ZH)
Christoph Affentranger (CEPF) (jusqu'au 11.3.)
Marc-Henri Collomb (TI)
Richard de Senarclens (GE)
Philippe Donner (NE)
Hugo Fuhrer (BE)
Bob Gysin (architecte indépendant)
(jusqu'au 25.11.)
Markus Heggli (LU)
Paul Lagast (FR)
Jean-Pierre Mathez (VD)
Maria Mohl (CEPF) (dès le 17.4.)
Heidi Müller-Wiederkehr (OFFT) (jusqu'au 21.11.)
Rumjana Ribarov (BS)
Heinrich Rüdlinger (SG)
Andreas Saurer (OFCL)
Werner Vetter (architecte indépendant)
Urs Zemp (SER)

Hôtes permanents:

Karin Gallati Baldy (OFCL)
Rudolf Trachsel (architecte indépendant)
Raymond Werlen (CRUS)

Secrétariat général:

Sibylle Angeli
Claudia Just

Séances: 11 mars, 4 novembre

Séances du groupe de travail «Relevé inventaire des surfaces»: 2 juillet, 4 septembre

Groupe de travail Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse (CIUS)

Membres:

Martina Weiss, Présidente (CUS)
Olivier Brighenti (SER)
Isabella Brunelli (SER)
Michael Dischl (ZH)
Andreas Hirschi (CDIP)
Max Kùchler (Conseil de fondation CIUS)
Catherine Ollyo (CRUS)
Mathias Stauffacher (CRUS)
Barbara Vauthey Widmer (FR)
Hans-Kaspar von Matt (KFH)
Johanna Ziberi (Conseil de fondation CIUS)
Manfred Zimmermann (CIUS)

Secrétariat général:

Andrea Stegmann

Séances: 25 mai, 13 octobre

Instance d'arbitrage selon l'art. 9 de la convention de coopération

Membres:

Gustavo Scartazzini, président
Jean-Nicolas Druey
Pierre Widmer

Secrétariat général (état au 31.12.2008)

En 2008, deux changements sont intervenus à la tête du Secrétariat général de la CUS. Le 31 mars 2008, M. Nivardo Ischi, secrétaire général de la CUS durant 19 ans, est parti en retraite. La nouvelle secrétaire générale, Mme Martina Weiss, est entrée en fonction le 1er février 2008. Le 31 mai 2008, M. Jean-Marc Barras, secrétaire général adjoint pendant 34 ans, est lui aussi parti en retraite. Il a été remplacé à ce poste par Mme Gerda Burkhard.

Martina Weiss, secrétaire générale

Gerda Burkhard, secrétaire générale adjointe (80%)

Sibylle Angeli, secrétariat (80%)

Valérie Clerc Borel, collaboratrice scientifique (80%)

Claudia Just, secrétariat (90%)

Susanne Lüthi-Wenger, secrétariat (50%)

Andrea Stegmann, avocate, collaboratrice juridique (80%)

Ariane Studer, collaboratrice scientifique (80%)

Carola Studer, secrétariat (20%)

Christine Voirol-Hauser, traductrice (50%)

4.2 Représentations de la CUS dans d'autres organes (état au 31.12.2008)

Comité de pilotage politique

«Paysage des hautes écoles»

- Regine Aeppli, conseillère d'Etat, présidente de la CUS
- Martina Weiss, secrétaire générale de la CUS (hôte)

Groupe de projet Confédération-cantons

«Paysage des hautes écoles»

- Regine Aeppli, conseillère d'Etat, présidente de la CUS
- Martina Weiss, secrétaire générale de la CUS

Organe de coordination

«Paysage des hautes écoles»

- Martina Weiss, secrétaire générale de la CUS

Conseil des hautes écoles spécialisées de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP)

- Martina Weiss, secrétaire générale de la CUS (hôte)

Commission de l'accord intercantonal universitaire (AIU) de la CDIP

- Martina Weiss, secrétaire générale de la CUS (hôte)

Groupe d'experts «Education et science» de l'Office fédéral de la statistique (OFS)

- Martina Weiss, secrétaire générale de la CUS

Comité de pilotage «Coûts de l'enseignement et de la recherche académiques médicales dans les hôpitaux universitaires» de l'OFS

- Jean-Marc Barras, ancien secrétaire général adjoint de la CUS

Groupe d'accompagnement «Coûts de l'enseignement et de la recherche académiques médicales dans les hôpitaux universitaires» de l'OFS

- Elias Köchli, ancien président du Comité de pilotage Comptabilité analytique

Commission fédérale des professions médicales (MEBEKO)

- Jakob Locher, chef du service des affaires

universitaires à la Direction de l'instruction publique du Canton de Berne

Commission interfacultés médicale suisse (CIMS)

- Gerda Burkhard, secrétaire générale adjointe de la CUS

Conseil de fondation AMS du Centre pour le développement de tests et le diagnostic (CTD) de Fribourg

- Martina Weiss, secrétaire générale de la CUS (présidence ex officio)

Conseil de fondation des cours d'introduction aux études universitaires en Suisse (CIUS) de Fribourg

- Barbara Vauthey Widmer, cheffe du service des affaires universitaires à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport du Canton de Fribourg
- à nommer

Conseil de fondation SWITCH

- Valérie Clerc Borel, collaboratrice scientifique à la CUS

Annexe I

Contributions liées à des projets 2008–2011 Tableau synoptique des finances

Etat à la fin 2008

Contributions liées à des projets	Total	2008 versé	2009 alloué	2010 alloué	2011 alloué
Projets A	137'600'000	24'710'041	35'432'003	37'938'978	39'518'978
Projets B	52'170'000	7'129'052	15'414'782	14'724'228	14'901'938
Projets C	27'788'661	5'752'466	7'524'577	7'680'287	6'831'331
Mandats	14'500	14'500			
TOTAL	217'573'161	37'606'059	58'371'362	60'343'493	61'252'247

Catégorie A: projets et programmes d'importance stratégique pour la Confédération

Catégorie B: projets communs associant l'ensemble des universités (à caractère stratégique ou soutenant l'infrastructure ou la gestion)

Catégorie C: projets de coopération associant plusieurs universités (propres à un domaine scientifique ou interdisciplinaires)

Liste des projets

Projets d'innovation et de coopération 2008–2011

Projets A

A-01	SystemsX.ch	SystemsX.ch
A-02	NanoTera.ch	Nano Tera.ch
A-03	Administration publique	Pôle national en administration publique
A-04	SSPH+	Swiss School of Public Health
A-05	Cinéma	Réseau Cinéma CH
A-06	IHEID	Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)
A-07	Egalité des chances	Egalité des chances entre femmes et hommes dans les universités
A-08/	Gender Studies	Réseau Gender Studies CH
A-09		
A-10	Chiropraticiens	Formation de chiropraticiens en Suisse

Projets B

B-01	ProDoc	ProDoc ^{FNS/CRUS} : Projet commun du FNS et de la CRUS pour le soutien à la collaboration en matière de formation doctorale
B-02	AAA/SWITCH	AAA/SWITCH, e-Infrastructure for e-Science
B-03	E-lib.ch	E-lib.ch: Bibliothèque électronique suisse
B-04	Bologne	Bologne: coordination et instruments
B-05	Performances recherche	Mesurer les performances de la recherche
B-06	Coûts F+R médecine	Coûts de la formation et de la recherche académique médicales dans les hôpitaux universitaires
B-07	Système d'indicateurs	Système d'indicateurs des hautes écoles suisses

Projets d'innovation et de coopération 2008–2011

Projets C

C-01	Architecture	Coopération entre les écoles suisses en architecture
C-02	GeoNova	Geo-Nova
C-05	EduLaP	Educational Landscape Psychology (EduLaP)
C-06	Business Law	Center for Advanced Studies in European, Transnational and International Business Law
C-13	Fundamental Physics	Center for Research and Education in Fundamental Physics
C-15	Particle Physics	Swiss Center of Advanced Studies in Particle Physics in the LHC Era
C-19	Hyper-Swiss-Net	Hyper-Swiss-Net
C-20	BEFRI	Sciences BEFRI
C-29	ZRWP	Centre pour la religion, l'économie et la politique
C-30	MOVE	MOVE (Mobilité vers l'excellence)

Contributions liées à des projets 2008–2011

Tableau synoptique des finances

Projets d'innovation et de coopération 2008–2011

Etat à la fin 2008

Projets	Total	2008 versé	2009 alloué	2010 alloué	2011 alloué
A-01 SystemsX.ch	50'000'000	8'000'000	13'000'000	14'000'000	15'000'000
A-02 NanoTera.ch	20'000'000	3'000'000	5'000'000	6'000'000	6'000'000
A-03 Administration publique	6'000'000	1'000'000	1'500'000	1'750'000	1'750'000
A-04 SSPH+	13'000'000	3'000'000	3'250'000	3'250'000	3'500'000
A-05 Cinéma	6'000'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000
A-06 IHEID	20'000'000	3'670'000	4'540'000	5'500'000	6'290'000
A-07 Egalité des chances	16'000'000	3'420'041	4'722'003	4'028'978	3'828'978
A-08/Gender Studies A-09	6'000'000	1'000'000	1'750'000	1'750'000	1'500'000
A-10 Chiropraticiens	600'000	120'000	170'000	160'000	150'000
TOTAL	137'600'000	24'710'041	35'432'003	37'938'978	39'518'978

Projets	Total	2008 versé	2009 alloué	2010 alloué	2011 alloué
B-01 ProDoc	30'000'000	2'500'000	9'000'000	9'000'000	9'500'000
B-02 AAA/SWITCH	8'000'000	1'100'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000
B-03 E-lib.ch	7'000'000	2'007'177	1'926'657	1'694'228	1'371'938
B-04 Bologne	2'200'000	400'000	600'000	600'000	600'000
B-05 Performances recherche	4'000'000	841'875	1'158'125	1'000'000	1'000'000
B-06 Coûts F+R médecine	450'000	150'000	300'000		
B-07 Système d'indicateurs	520'000	130'000	130'000	130'000	130'000
TOTAL	52'170'000	7'129'052	15'414'782	14'724'228	14'901'938

Projets	Total	2008 versé	2009 alloué	2010 alloué	2011 alloué
C-01 Architecture	2'000'000	300'000	700'000	700'000	300'000
C-02 GeoNova	5'000'000	1'627'000	1'410'000	1'158'000	805'000
C-05 EduLaP	1'800'000	400'000	500'000	500'000	400'000
C-06 Business Law	1'000'000	100'000	300'000	300'000	300'000
C-13 Fundamental Physics	6'036'629	1'009'991	1'702'810	1'658'892	1'664'936
C-15 Particle Physics	2'000'000	300'000	498'000	704'000	498'000
C-19 Hyper-Swiss-Net	1'000'000	100'000	300'000	300'000	300'000
C-20 BEFRI	4'954'000	1'423'000	1'176'000	1'176'000	1'179'000
C-29 ZRWP	2'998'032	392'475	637'767	883'395	1'084'395
C-30 MOVE	1'000'000	100'000	300'000	300'000	300'000
TOTAL	27'788'661	5'752'466	7'524'577	7'680'287	6'831'331

Mandat Evaluation 2004-2007	14'500	14'500			
-----------------------------	---------------	--------	--	--	--

Annexe II

Directives pour le renouvellement coordonné de l'enseignement des hautes écoles universitaires suisses dans le cadre du processus de Bologne (Directives de Bologne) du 4 décembre 2003 (état: 1^{er} août 2008)

Préambule

La Conférence universitaire suisse (CUS),

désireuse de contribuer au processus de renouvellement coordonné de l'enseignement qui a été introduit au niveau européen par la «Joint Declaration of the European Ministers of Education Convened in Bologna on the 19th of June 1999» («Déclaration de Bologne»),

dans le but, à travers ce processus de réforme, de mieux assurer la qualité des études, d'élargir la mobilité des étudiants à tous les degrés, de développer l'interdisciplinarité des filières d'études et de garantir l'égalité des chances par la possibilité d'étudier à temps partiel ainsi que par des aides à la formation suffisantes,

vu l'art. 6, al. 1, lit. a de la Convention du 14 décembre 2000 entre la Confédération et les cantons universitaires sur la coopération dans le domaine des hautes écoles universitaires,

émet, sur proposition de la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS), les directives suivantes en tant que règlement cadre obligatoire:

Art. 1 Filières d'études échelonnées

¹ Les hautes écoles universitaires suisses (ci-après «universités») organisent toutes leurs filières d'études selon les cursus suivants:

- a. un premier cursus, comprenant 180 crédits (études de bachelor);
- b. un deuxième cursus, comprenant 90 à 120 crédits (études de master);
- c. le doctorat, dont l'étendue et le contenu sont déterminés de manière indépendante par chaque université.

² Ensemble, les études de bachelor et de master remplacent les actuelles études de

diplôme ou de licence. En ce qui concerne la durée du financement des études et des aides à la formation, de même que les taxes de cours, les études de bachelor et de master constituent ainsi les deux phases d'une seule filière d'études.

Art. 2 Crédits

- 1 Les universités attribuent des crédits conformément au système européen de transfert de crédits d'études (ECTS), sur la base de prestations d'études contrôlées.
- 2 Un crédit correspond à une prestation d'études exigeant entre 25 et 30 heures de travail.

Art. 3 Accès aux études de master

- 1 L'admission aux études de master requiert en principe un diplôme de bachelor d'une haute école ou un diplôme équivalent délivré par une haute école.
- 2 Les titulaires d'un diplôme de bachelor délivré par une université suisse doivent être admis sans autre condition dans les filières d'études de master universitaires de la branche d'études correspondante.

- 3 Pour l'admission aux filières d'études de master spécialisées, les universités peuvent fixer des conditions supplémentaires, identiques pour tout candidat.
- 4 L'examen de l'équivalence des diplômes de bachelor obtenus dans d'autres hautes écoles respecte le principe de l'égalité de traitement.
- 5 Les universités peuvent faire dépendre l'obtention du diplôme de master de l'acquisition de connaissances et de compétences non acquises pour l'obtention du bachelor.

Art. 3a¹ Accès à l'université avec un diplôme de bachelor délivré par une haute école spécialisée ou par une haute école pédagogique

- 1 Les titulaires d'un diplôme de bachelor délivré par une haute école spécialisée suisse ou par une haute école pédagogique suisse sont admis aux études proposées par une université, indépendamment du type et de l'origine de leur certificat de formation préalable. L'accès direct aux études de master des universités est possible pour ceux qui remplissent les conditions d'admission aux études de master de leur propre type de haute école et qui doivent rattraper des prestations

¹ Introduit par décision de la CUS du 26 juin 2008, en vigueur depuis le 1^{er} août 2008.

- d'études représentant au maximum 60 crédits (exigences supplémentaires).
- 2 Pour l'accès direct aux études de master des universités, la CRUS coordonne, conjointement avec la Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées (KFH) et la Conférence des hautes écoles pédagogiques (COHEP), la procédure à suivre pour déterminer les exigences supplémentaires requises; elle fixe, pour chaque branche, le volume de ces exigences.
 - 3 Les cantons fixent les conditions requises pour l'immatriculation aux universités cantonales. La Confédération fixe les conditions requises pour l'immatriculation aux EPF.
 - 4 Les mesures, applicables à tous les candidats, visant à limiter l'accès aux études demeurent réservées dans tous les cas.

Art. 4 Dénomination unifiée des diplômes

Les universités unifient la dénomination de leurs diplômes de fin d'études conformément aux dénominations reconnues sur le plan international.

Art. 5 Exécution

- 1 Au plus tard avant la fin 2005, les universités adopteront les règlements nécessaires à la

nouvelle structure des filières d'études ainsi que les plans de mise en œuvre détaillés par branche d'études.

- 2 La réglementation commune relative à la dénomination des diplômes conformément à l'art. 4 sera convenue également avant la fin 2005.
- 3 La mise en oeuvre des nouvelles structures pour l'ensemble des filières d'études de toutes les universités sera achevée au plus tard avant la fin 2010.
- 4 Dans les filières de médecine, l'application suit le calendrier de la révision de la législation fédérale relative aux professions médicales universitaires.
- 5 La CRUS est responsable de la coordination de l'application des présentes directives, pour autant que celle-ci relève de la compétence de ses membres. Elle coordonne notamment la définition des branches d'études ainsi que les dispositions relatives à l'admission aux filières d'études de master spécialisées des universités et veille à leur publication.

Art. 6 Surveillance

La CUS exerce la surveillance sur la mise en oeuvre des présentes directives.

Art. 6a² Disposition transitoire sur l'équivalence de la licence et du diplôme de master

- ¹ Les licences et les diplômes sont équivalents à un diplôme de master. L'équivalence sera certifiée sur demande par l'université qui a délivré la licence ou le diplôme.
- ² Les titulaires d'une licence ou d'un diplôme sont autorisés à porter le titre de master en lieu et place de leur ancien titre.

Art. 7 Entrée en vigueur

Ces directives entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2004.

Berne, le 4 décembre 2003

Au nom de la Conférence
universitaire suisse

Le président: Annoni
Le secrétaire général: Ischi

² Introduit par décision de la CUS du 1^{er} décembre 2005, en vigueur depuis le 1^{er} février 2006.